

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion téléphonique du 27 novembre 2020

P.V. n° 3

Président : Monsieur André ABLARD

Secrétaire : Monsieur Jean-Luc PHILIPPS

Membres : Messieurs Jean-Pierre FRANCESCHINI – Francis GALIMI – Jean LAGARRIGUE

MODALITES DE RECOURS

Les décisions prises par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales peuvent être contestées devant le Tribunal Judiciaire. Au préalable il faudra obligatoirement initier une procédure de conciliation devant le C.N.O.S.F., dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la C.S.O.E. (Art. L 141-4 du Code du sport modifié par la Loi n° 2010-626 du 9 juin 2010 – art. 3).

En application des articles 13 à 16 des statuts du District du Var de Football, sis 169 Avenue Charles Marie-Brun – 83130 LA GARDE, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie au siège du District le vendredi 27 novembre 2020 à 10 heures 30.

La C.S.O.E. a pris connaissance des attributions que lui confèrent les statuts du District.

– ELECTION D'UN BINOME POUR LA DELEGATION DU DISTRICT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE MEDITERRANEE.

- la commission s'est réunie suite de la démission, réceptionnée le 21 septembre 2020 au secrétariat District du Var, de monsieur Mourath NDAW pour raisons personnelles,

- la commission a noté avoir reçu une déclaration de candidature en binôme qui a été réceptionnée au secrétariat du District, par pli recommandé avec accusé de réception le 24 novembre 2020.

- elle a vérifié que les deux candidats, messieurs Albert DI RE et Guy BOURICHA, étaient domiciliés sur le territoire du District,

- elle a pris acte qu'ils répondaient aux exigences statutaires.

- elle a constaté que chaque candidat avait signé son acte de candidature,

La commission de Surveillance des Opérations Electorales décide, en premier et dernier ressort, que la candidature du binôme présentée est recevable.

La réunion s'est terminée à 11 h 30.

Le Président : André ABLARD
Le Secrétaire : Jean-Luc Phillips